

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 130

Artikel: A travers les Congrès

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ticiper au scrutin. C'est dans ce but que notre Association a publié une petite feuille volante contenant toutes les informations nécessaires, et qui a été distribuée à cent mille exemplaires dans la masse des électrices.

(D'après *Jus Suffragii*.)

ELLEN KLEMMANN.

A travers les Congrès

Le II^{me} Congrès International des Ouvrières

Le *Mouvement Féministe* est malheureusement en retard pour parler à ses lecteurs de ce Congrès, qui eût mérité d'être davantage suivi par toutes celles que préoccupe le problème si actuel de la législation du travail. Mais l'automne de cet an de grâce 1921 a été si extraordinairement riche en réunions féminines ou d'intérêt féminin, tant nationales qu'internationales, que cela est devenu pour beaucoup une impossibilité matérielle d'assister à toutes les séances signalées à leur attention, — comme cela en a été une pour les journaux féministes à parution peu fréquente de rendre compte sans trop de retard de tant de discussions et de tant de travaux ! Peut-être d'ailleurs, le terme parfois employé de « Congrès féminin ouvrier » a-t-il fait naître certaines confusions, et ne s'est-on pas toujours bien rendu compte clairement quel était le but de la réunion qu'abrita, la semaine du 17 au 24 octobre, la salle de l'Athénée à Genève.

Le Congrès de la Fédération Internationale des Travailleuses (car tel est le nom officiel définitivement adopté par cette organisation) a été une conséquence directe de la fondation de la Société des Nations, et de l'Organisation internationale du Travail. Des Conférences internationales officielles devant en effet se réunir chaque année pour discuter des questions du travail (celle qui a siégé à Genève tout ce mois est la troisième de la série), l'idée vint tout naturellement aux milieux ouvriers féminins organisés de grouper à cette occasion leurs déléguées pour s'entretenir officieusement des mêmes questions que celles dont allaient délibérer officiellement les Conférences, afin de pouvoir présenter à ces dernières, en pleine connaissance de cause, les désirs des femmes qui travaillent. C'est pourquoi le premier de ces Congrès eut lieu à Washington en 1919, immédiatement avant la première Conférence internationale appelée à s'occuper du travail industriel. La seconde de ces Conférences, qui se tint à Gênes en 1920, ayant à son ordre du jour le travail maritime qui n'intéressait que médiocrement les professions féminines, le second Congrès féminin se trouva reporté de ce fait à la veille de la III^{me} Conférence internationale (travail dans l'agriculture) et dans la ville même où se tenait cette Conférence, c'est-à-dire Genève.

Onze pays¹ y avaient envoyé des déléguées, représentant toutes des organisations ouvrières. Et ce fut une surprise pour plusieurs de celles, nous le savons, qui assistèrent à ce Congrès, sans bien se rendre compte auparavant en quoi il consisterait, de constater la parfaite connaissance des sujets traités, la culture, non seulement professionnelle ou technique, mais encore économique et politique, la dextérité parlementaire, le talent oratoire, la largeur d'esprit de la presque totalité de ces déléguées. Pour ces auditrices justement, le mot de « Congrès féminin ouvrier » avait éveillé d'autres images ; et nous sommes extrêmement heureuses que, dans certains de nos milieux féminins

suisses, on ait pu constater une bonne fois la valeur de ces délibérations, et se rendre compte de ce que l'on comprend ailleurs infiniment mieux que chez nous : que « ouvrière » ne signifie pas, comme on a une fâcheuse tendance à le croire, ou ignorante à patronner et à instruire, ou militante à combattre et à redouter. Sans doute, l'accueil très cordial que fit l'Union Chrétienne des Jeunes Filles de Genève aux congressistes étrangères, et l'occasion qu'elle donna de les rencontrer à des femmes appartenant à d'autres milieux, a-t-il contribué à faire disparaître ce préjugé, beaucoup plus ancré chez nous qu'ailleurs. Mais peut-être aussi n'est-ce pas uniquement la faute de nos milieux dits bourgeois, car cela fut aussi une surprise pour plusieurs des congressistes suisses de constater combien ailleurs, dans les pays anglo-saxons notamment, la collaboration s'est établie entre travailleuses manuelles et intellectuelles, les institutrices, par exemple, faisant partie tout naturellement des fédérations syndicales féminines ; ou même parfois des femmes, uniquement préoccupées de leurs responsabilités et de leurs devoirs sociaux, ayant pris la tête du mouvement d'organisation des travailleuses manuelles, et ayant rencontré la confiance complète de ces dernières. Nous avons grand peur que chez nous pareille collaboration ne soit guère possible. Et les responsabilités du fossé ainsi malheureusement creusé se trouvent des deux côtés.

Les travaux du Congrès peuvent se classer en trois catégories : a) les questions professionnelles ; b) les questions d'ordre général et international ; c) l'organisation sur des bases définitives de la Fédération. La place nous fait totalement défaut pour entrer dans le détail. Les questions d'ordre professionnel avaient trait d'abord à l'application des Conventions et Recommandations votées à Washington, puis naturellement à ce qu'allait discuter la Conférence officielle : conditions et durée du travail dans l'agriculture, interdiction de l'emploi de la céruse, désinfection des laines à employer dans l'industrie textile, protection des femmes en couches, etc. Des détails saisissants furent parfois donnés par celles qui avaient vu de près certaines misères et certains abus (relevons à ce sujet la peinture que fit M^{me} Casartelli-Cabrini de la situation des ouvriers agricoles, hommes et femmes, dans quelques régions de l'Italie).

Un des gros problèmes ouvriers de l'heure actuelle par les conséquences incalculables de misères qu'il entraîne avec lui est le problème du chômage : aussi le Congrès lui consacra-t-il une étude spéciale. Et comme l'a dit un communiqué à la presse « désarmement et chômage sont étroitement liés, étant donné qu'une des causes principales du chômage est la dislocation de l'industrie à la suite des grandes guerres. » C'est pourquoi la question, en apparence étrangère au Congrès, du désarmement fut examinée, et une résolution catégorique votée à ce sujet, que l'on chargea Miss Manicom (Grande-Bretagne) de transmettre personnellement au président Harding et à la Conférence de désarmement à Washington. Le Congrès réclama encore d'autres mesures destinées à permettre le rétablissement du commerce international, et par là même à amener la fin de la crise (stabilisation des échanges, extension des crédits, etc.).

Enfin le Congrès procéda à la constitution définitive de l'organisation des travailleuses sous le nom que nous avons indiqué plus haut (*Fédération internationale des Travailleuses*) et avec le triple but suivant :

1. soutenir l'organisation syndicale féminine ;
2. développer les mesures internationales prenant spécialement en considération les besoins des femmes et des enfants, et examiner les projets de législation préconisés par la Conférence internationale du Travail de la Société des Nations ;

¹ Afrique du Sud, Belgique, Cuba, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pologne, Suisse, Tchéco-Slovaquie. La déléguée suisse était envoyée par l'Union suisse des syndicats.

3. préconiser la nomination d'ouvrières dans les organisations s'occupant du bien-être des ouvriers.

Il semblait que l'on ne pouvait qu'être unanime sur ces points. Mais malheureusement un incident fut provoqué par les syndicats catholiques de Belgique, de France et de Suisse, lorsqu'on en vint à discuter la qualification nécessaire aux organisations pour adhérer à cette Fédération, et qu'on la détermina « selon l'esprit de la Fédération internationale des Syndicats (Amsterdam) ». Les syndicats catholiques firent alors, par la bouche d'une de leurs déléguées belges, une déclaration conçue en termes malheureusement agressifs, et annoncèrent leur retrait de la Fédération pour se grouper en « Internationale chrétienne » déniaut à celles qui ne les suivaient pas « le droit de représenter toutes les femmes ouvrières. » Nous avons beaucoup admiré à cette occasion l'esprit de large tolérance dont firent preuve les déléguées non catholiques, et notamment la présidente Mrs. Robins (Etats-Unis), Miss Bondfield (Angleterre) et M^{me} Chevenard (France), qui firent toutes appel à l'union, montrant le danger de l'intervention d'un principe confessionnel dans les problèmes du travail. Mais les déléguées catholiques persistant dans leur attitude intransigeante, force fut de les laisser partir, et conformément au vote émis, la Fédération n'admet ni syndicats à base religieuse, ni syndicats affiliés à la III^{me} internationale (Moscou). Elle constitue de la sorte un organisme aussi différent des extrémistes rouges que des groupements cléricals¹. Enfin, le siège de la Fédération a été fixé à Londres pour deux ans.

Tels sont dans leurs grandes lignes les résultats du Congrès. Mais, comme pour toutes les réunions de ce genre, ce ne sont pas les décisions prises et les résolutions votées qui en constituent la partie essentielle : ce fut le contact personnel, et comme l'écrivit une des déléguées « le sentiment de respect et d'amitié qui se développa, en dépit de la terrible barrière des langues.... Le Congrès a donné un nouveau courage à celles qui étaient opprimées par les difficultés du moment actuel. » Et pour nous, simples spectatrices, ce fut l'admiration pour cette phalange de vaillantes, et pour l'effort toujours plus grand vers l'entente et la compréhension, entre les femmes, mais aussi entre les peuples, dont s'inspirent leurs travaux. E. Gp.

Le II^{me} Congrès national suisse pour les intérêts féminins

(Suite et fin)²

IV. La femme et le travail social

Les oratrices traitèrent des maux qui rongent notre état social et des remèdes à appliquer.

Lutte contre l'alcoolisme; lutte contre la tuberculose : nouvelle attitude, nouvelles méthodes; lutte contre l'immoralité; œuvres de relèvement; protection de la première enfance; protection de la jeunesse : tutelles; assurances sociales.

La femme peut contribuer à la lutte contre l'alcoolisme en commençant d'une façon très simple : ne pas consommer, ni offrir de boissons alcooliques à ses hôtes. Puis elle doit appuyer

¹ Il est permis de regretter la confusion qu'a créée dans l'esprit de gens insuffisamment informés la déclaration catholique, seule répandue par la presse, et décorant les syndicats scissionnaires du titre de « syndicats chrétiens », d'où tout un public déduisit des conséquences inexactes quant à l'esprit du Congrès. Une rectification établissant que les organisations catholiques n'ont pas, malgré leur titre, le monopole du christianisme dans les milieux ouvriers était donc nécessaire ici.

² Voir le *Mouvement Féministe* du 25 octobre et du 10 novembre.

les efforts collectifs en s'alliant aux abstinentes organisés. L'école, plus spécialement les écoles ménagères et professionnelles ont le devoir d'enseigner à leurs élèves les dangers de l'alcool pour la santé morale de l'individu et de la descendance. 700 millions sont dépensés chaque année en Suisse pour les boissons alcooliques. La ménagère qui fait entrer l'alcool d'une façon même modérée dans sa consommation est complice de cet état de choses. Beaucoup de femmes ne se rendent pas compte que leur responsabilité est ainsi engagée.

C'est avec une nouvelle conception et de nouvelles méthodes qu'il faut aborder la lutte contre la tuberculose. En effet, avant la constatation faite par le Dr Negeli, de Zurich, en 1910, prouvant que tous les adultes montraient à l'autopsie une cicatrice fermée de tuberculose, on envisageait cette maladie comme héréditaire, inévitable et incurable. Sauf cas exceptionnels, il n'y a aucune trace d'infection tuberculeuse chez le nouveau-né, preuve encore que la tuberculose n'est que transmissible, donc évitable et souvent curable.

D'où vient alors la mortalité si considérable due à cette maladie qui atteint jusqu'au 50 % des individus entre 15 et 25 ans? C'est qu'il est extrêmement difficile d'éviter l'infection, un grand nombre de facteurs agissant comme agents de transmission. Et le bacille de la tuberculose ne peut se doser en un vaccin. Il ne faut donc négliger aucun moyen pour rendre le corps humain capable de résister à ce terrible ennemi. Or, dans les conditions sociales actuelles, seule la classe aisée a les moyens suffisants pour entreprendre cette lutte. Les mauvais logements mettent ceux qui y vivent dans un état d'infériorité telle qu'il faut la coopération, non seulement du médecin et de l'école, mais de l'Etat et du public tout entier pour enrayer un mal si puissant.

Depuis la guerre, la lutte contre l'immoralité est devenue encore plus difficile, le mot d'ordre est « lâchez tout ! » — Des parents insouciantes et coupables n'hésitent pas à le prononcer. Pourtant la réaction est possible si les femmes prennent conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs dans ce domaine. Elles doivent chercher à obtenir toujours plus l'introduction d'un personnel féminin dans toute administration (police, autorités tutélaires, tribunaux pour enfants, etc.) ayant à s'occuper des femmes et des enfants. Mais pour éviter la création de nouveaux fonctionnaires, le soin de préparer ces femmes doit être laissé aux sociétés privées, l'Etat doit seulement les rétribuer. L'esprit réglemmentariste qui semblait battu en brèche réapparaît depuis la guerre sous des couleurs scientifiques dangereuses pour la moralité et la sécurité de l'individu. La vente des stupéfiants s'obtient fréquemment et par des moyens invraisemblables. La Société des Nations qui, à l'unanimité, a pris position contre la traite des femmes et des enfants, n'a pu réunir le quorum nécessaire à l'abolition des maisons de tolérance soutien de l'ignoble trafic. Enfin la thèse II de ce travail en résume bien l'inspiration : les femmes doivent obtenir que toute loi et tout réglemment s'inspire d'une morale unique pour l'homme et pour la femme et que cette dernière ne soit jamais, sous prétexte d'hygiène publique ou autre, soustraite au droit commun.

La femme est nécessaire dans le travail de prévention éducatif et législatif et dans le travail de sauvetage qui relève ceux qui sont tombés dans la lutte pour la vie. Là, la femme est souvent appelée à agir. L'œuvre de relèvement moral doit pouvoir s'appuyer sur des lois et sur l'opinion publique, elle a besoin de grandes ressources financières pour ses établissements, mais il lui faut avant tout des personnalités pour